

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2025

Date de convocation : **10 avril 2025** En exercice : **15** Présents : **9** Votants : **9+3**

L'an deux mil vingt-cinq, le **24 avril 2025** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :

Mesdames JAGU Odile, LEBRETON Jocelyne, ODIE Sylvie

Messieurs CHICOINE Daniel, CHOUAN Rémy, GIRARD Gwenaël, GORRE Gérard, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert

Absents excusés : Mesdames CHERO Marie-Paule, JOUANNE Annie, SANTIER PERCHEREL Manolita, SERVANT Sylvette, Messieurs FORESTIER Jonathan, GLOTIN Patrick

Procuration : Madame CHERO à Madame JAGU, Madame SERVANT à M. TOUANEL, Madame SANTIER à M. CHICOINE

Elu(e) secrétaire de séance : Madame JAGU Odile

2025-18 : FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU RESTOS DU COEUR

Considérant la demande de subvention des Restaurants du Cœur en date du 24 février 2025,

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour le renouvellement de la subvention aux Restos du Cœur. En 2024, la commune a versé une subvention de 300€.

Monsieur le Maire propose un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte le versement d'une subvention à hauteur de 300 euros à l'association des Restaurants du Cœur d'Ille-et-Vilaine (AD 35).

Vote : majorité – 8+3 pour / 1 abstention

Pour : 8+3, contre : 0, abstention : 1

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE



Le secrétaire de séance
O. JAGU

